

Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2020-2023 - Établissement des priorités

OBJECTIFS

Le présent document a pour objet d'initier à un débat éclairé entre les membres du Bureau et du Groupe consultatif en vue d'établir les priorités des axes de travail thématiques et des activités d'appui proposés.

La première section comprend les propositions préliminaires révisées qui tiennent compte des commentaires écrits envoyés par les parties prenantes du CSA.

La deuxième section comprend la liste des activités d'appui qui pourraient être menées pendant l'exercice biennal en cours. L'objectif est de stimuler un débat sur l'ordre de priorité de ces activités et de donner aux membres du Bureau et du Groupe consultatif l'occasion d'en proposer d'autres.

A la suite du débat avec le Groupe consultatif, il est prévu que le Bureau, lors de la réunion du 6 mars, parvienne à un accord sur une liste d'Axes de travail thématiques et d'Activités d'appui considérées comme prioritaires, pour la prochaine phase du processus. Sur la base des produits de la réunion du Bureau, la Présidence du CSA présentera un projet zéro du PTPA du CSA pour la période 2020-2023 pour discussion lors de la deuxième réunion ouverte, prévue le 17 avril 2019.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

➤ Annexe 1 - Produits de la première réunion ouverte consacrée au PTPA du CSA

Lors de la première réunion ouverte consacrée au PTPA du CSA, qui s'est tenue le 25 janvier, 12 propositions préliminaires concernant d'éventuels axes de travail thématiques du CSA ont été présentées. Les parties prenantes du CSA ont fourni une première série de commentaires et deux regroupements possibles de propositions, l'un sur les Jeunes et l'autre sur les Inégalités, ont été identifiés. Leurs promoteurs ont été invités à présenter une proposition fusionnée sur chacun de ces deux sujets.

➤ Annexe 2 - Commentaires sur les Propositions préliminaires du PTPA du CSA 2020 - 2023

A la suite de la première réunion ouverte, les parties prenantes du CSA ont eu l'occasion de faire part de leurs réactions par écrit dans le cadre d'un "non-sondage" via webmonkey, afin d'exprimer de manière indicative leur niveau d'intérêt et de formuler des observations et des suggestions sur la manière d'améliorer les propositions préliminaires.

Afin de donner un aperçu complet du processus et du type de document qui devrait être présenté à la CSA 46 pour approbation, la version annotée du Plan de travail pour la préparation du PTPA, ainsi

que l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'évaluation du CSA ont été diffusés comme documents de référence supplémentaires pour la réunion du Bureau et du Groupe consultatif.

1. PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES RÉVISÉES SUR LES AXES DE TRAVAIL THÉMATIQUES POTENTIELS

Les Propositions préliminaires qui ont été préparées en vue de leur inclusion éventuelle dans le PTPA du CSA portent sur les axes de travail thématiques qui sont associés aux Produits 1.1¹ et aux Produits 2.1².

Un certain nombre de Propositions préliminaires ont été révisées en tenant compte des produits de la première réunion publique (regroupement des propositions sur les Jeunes et sur les Inégalités) ainsi que des contributions et commentaires écrits fournis par le biais du "non-sondage".

Deux axes thématiques supplémentaires qui n'ont pas été suggérés dans les Propositions préliminaires ont été inclus à la fin de cette section pour étude par le Bureau et le Groupe consultatif. Le premier, sur les « Pratiques agroécologiques et autres innovations », est une reprise de l'exercice biennal en cours, tandis que le second, sur « Urbanisation et transformation rurale », requiert une décision pour savoir si cet axe de travail doit être poursuivi ou non.

Veuillez noter que la numérotation des Propositions préliminaires originales a changé et ne coïncide plus avec la numérotation des Propositions révisées, présentées ci-dessous. Cela s'explique par le fait qu'un certain nombre de propositions ont été regroupées et que la proposition initiale sur les « Partenariats multipartites » ainsi que celle relative au « Dialogue sur les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition » a été déplacée dans la section suivante qui traite des activités de soutien du CSA.

PROPOSITION A - Orientations politiques (directives volontaires) sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

a) Promoteurs

Les partisans de cette proposition sont : FAO, FIDA, PAM et Espagne.

¹ Le Produit 1.1 fait référence aux discussions inclusives sur le développement de la SAN, aux tendances et aux questions émergentes et cruciales qui peuvent être exprimées par le biais de conclusions, de rapports, de synthèses de la Présidence et d'autres moyens. Le Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui s'est tenu en 2017, est un exemple d'Axe de travail thématique associé au Produit 1.1.

² Le Produit 2.1 fait référence aux orientations politiques mondiales fournies par l'élaboration de produits politiques négociés (directives volontaires, principes ou autre cadre politique) et de recommandations sur des sujets stratégiques. Les recommandations politiques générale sdu CSA, fondées sur le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la foresterie durable pour la SAN sont des exemples d'axes de travail thématiques associés aux Produits 2.1.

Soutiens (expression écrite de soutien soumise par le biais de l'enquête en ligne) : Costa Rica, le Royaume-Uni (par l'intermédiaire du DfID), le Mécanisme de la société civile du CSA et l'Organisation mondiale des agriculteurs.

Les pays qui ont fourni un retour d'information favorable lors de la première réunion ouverte : Argentine, Canada, France, Kenya et Suède.

b) Produits associés à l'axe de travail thématique proposé

Cet axe de travail est destiné à contribuer aux Produits 2.1 (orientation politique mondiale).

c) Justification de l'inclusion de l'axe de travail thématique proposé, sur la base des critères d'établissement des priorités et en s'appuyant sur les principaux avantages comparatifs du CSA, comme indiqué à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'évaluation du CSA

En s'appuyant sur les recommandations politiques existantes du CSA en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, l'axe de travail de travail regroupera tous les travaux déjà réalisés par le CSA lors de l'élaboration des Directives volontaires (DV) sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, directives qui sont globalement reconnues et acceptées.

La principale valeur ajoutée du développement des Directives volontaires dans le contexte du CSA sera le processus inclusif et consensuel à travers lequel il sera formulé. Il s'agira du premier document de convergence politique à l'échelle mondiale sur ce sujet, négocié et approuvé par tous les États membres du CSA ainsi que par les autres parties prenantes du CSA, notamment la société civile, le secteur privé, les institutions de recherche agricole, les fondations philanthropiques et les institutions financières internationales et régionales qui œuvrent pour le développement agricole et rural, la sécurité alimentaire et la nutrition. Ceci garantira la légitimité des Directives volontaires et facilitera leur adoption au niveau national.

Par conséquent, l'élaboration de directives volontaires dans le cadre du CSA permettra de sensibiliser l'opinion mondiale à l'importance de l'égalité des genres, des droits des femmes et des jeunes filles et aux questions d'autonomisation des femmes pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que de mobiliser l'attention politique, de générer de l'engagement et, à terme, lever les ressources nécessaires.

Compte tenu du fait que les inégalités entre les genres sont un facteur clé de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et que les femmes et les jeunes filles, à un plus fort degré que les hommes et les garçons, souffrent de désavantages, d'exclusion et de discrimination dans toutes les régions du monde, l'axe de travail contribuera à la vision et à l'objectif général du CSA de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, en ciblant plus particulièrement les populations les plus touchées. Étant donné que la proposition est soumise conjointement par les trois institutions ayant leur siège à Rome, l'axe de travail aura donc pleinement accès aux connaissances et aux compétences techniques des ABR.

L'inégalité entre les genres est la forme d'inégalité la plus répandue dans le monde. Les inégalités fondées sur les genres placent les femmes et les jeunes filles dans une situation désavantageuse dans tous les domaines de la vie, à tous les niveaux de revenu et dans tous les groupes défavorisés.

Par conséquent, à l'instar des Objectifs de développement durable, nous préconisons que le Programme de travail pluriannuel du CSA adopte une approche à deux volets dans laquelle les efforts visant à intégrer systématiquement une perspective sexospécifique dans tous les Produits et activités du CSA soient complétés et renforcés par un axe de travail autonome proposé ici, afin d'obtenir un impact accru. Cela permettrait au CSA de s'attaquer aux lacunes et aux problèmes spécifiques de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes mais aussi d'identifier les interventions transformatrices qui pourraient éliminer la discrimination structurelle à l'égard des femmes et des jeunes filles afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Compte tenu du rôle important que jouent les femmes dans l'agriculture familiale ainsi que leur contribution majeure à la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages, l'autonomisation des femmes est également une priorité de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et de la Décennie d'action sur la Nutrition. L'axe de travail appuiera donc la mise en œuvre de ces deux Décennies. L'établissement de complémentarités et de synergies, en particulier avec la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, créera des possibilités d'appliquer une approche plus coordonnée et intégrée pour aborder les questions de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres dans le contexte de la SAN. L'axe de travail renforcera également la mise en œuvre d'autres priorités mondiales, telles que les recommandations relatives à l'égalité des genres formulées par les rapports du Groupe d'experts de haut niveau du CSA ou encore les ODD 1, 2, 4, 5, 8, 10, 11, 13 et 16.

Les Directives volontaires compléteront et contribueront à la mise en œuvre effective des documents normatifs existants, tels que les DVGT, le PRAI, le CDA-FFA ou encore les Directives sur le Droit à l'alimentation (DàA).

L'axe de travail et les Directives volontaires s'appuieront sur les recommandations politiques générales du CSA sur le genre, la sécurité alimentaire et la nutrition (CFS 2011/Rapport final) et sur le document de référence (CFS 2017/Inf 21) ainsi que sur les produits du Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et la nutrition (CFS 2017/44/Report). En outre, l'axe de travail sera élargi aux thèmes suivants :

- I. les causes sous-jacentes de l'inégalité entre les genres, du non-respect et de la protection des droits des femmes, du manque d'autonomisation des femmes et de l'impact de ces causes sur la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- II. la participation des femmes à la prise de décisions et au leadership ;
- III. l'accès aux ressources naturelles et productives et à l'accès aux services productifs, et le contrôle sur ces ressources,
- IV. l'accès aux emplois et marchés décents ;
- V. la reconnaissance, la limitation et la redistribution du travail de soins non rémunéré,
- VI. le rôle des femmes dans la production, l'utilisation et la consommation alimentaires ;
- VII. les mécanismes pour l'élimination de la violence et de la discrimination contre les femmes et les jeunes filles, et

VIII. la création d'un environnement politique et institutionnel favorable.

L'axe de travail reconnaîtra la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes (y compris les peuples autochtones, les minorités ethniques, les groupes défavorisés, etc.). Il s'appuiera également sur les accords et stratégies internationaux (par exemple la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) et régionaux (par exemple la Stratégie de Genre du Plan CELAC pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'élimination de la faim d'ici à 2025, la Stratégie de Genre de l'Union africaine pour la période 2017-2027, etc.

d) Produits escomptés et comment ils contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques du PTPA du CSA et des objectifs SAN pertinents du Programme 2030.

L'objectif de l'axe de travail proposé est d'élaborer des directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui seront présentées pour approbation à la plénière du CSA en octobre 2023. Il contribuera à la réalisation des trois Objectifs stratégiques du CSA, en tirant parti du pouvoir fédérateur du Comité, de sa capacité à renforcer la cohérence des politiques et à encourager l'adoption des Produits du CSA.

Le CSA offre la plate-forme la plus adaptée pour l'élaboration des directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, étant la plate-forme internationale et intergouvernementale la plus inclusive permettant à toutes les parties prenantes concernées de collaborer de manière coordonnée en faveur de la réalisation de la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.

Le principe de « Ne laisser personne de côté » guide le Programme 2030 pour le développement durable et l'égalité entre les genres est un facteur essentiel dans la réalisation de tous les Objectifs du développement durable. Par conséquent, les Directives volontaires appuieront la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable sous la direction des pays en contribuant à la réalisation de tous les ODD, et notamment l'Objectif 2 qui vise à parvenir au Zéro Faim.

e) Activités qui pourraient être envisagées après l'adoption de la politique du CSA afin de promouvoir son utilisation et son application

Les Directives volontaires seront conçues pour aider les pays à promouvoir l'égalité des genres, les droits des femmes et des jeunes filles et l'autonomisation des femmes dans le cadre de leurs efforts pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Par conséquent, la diffusion, l'utilisation et l'application des Directives volontaires seront encouragées par l'organisation d'ateliers, de formations et d'autres activités de renforcement des capacités, y compris l'élaboration d'un guide technique pour soutenir la mise en œuvre des Directives volontaires au niveau national. Son utilisation sera également encouragée par le biais des principaux programmes et projets des trois ABR ainsi que d'autres partenaires dans le domaine de la SAN. Pour célébrer l'approbation des Directives volontaires, mieux faire connaître leurs objectifs et donner le coup d'envoi de leur mise en œuvre, les ABR s'associeront aux États membres et à d'autres parties prenantes pour organiser une manifestation spéciale pendant la Plénière du CSA en 2023.

f) Budget prévisionnel, ressources humaines et calendrier

Calendrier (2 ans) :

- i. Elaboration du mandat de l'équipe spéciale ou du groupe de travail à composition non limitée ;
- ii. Préparation d'un plan annoté ;
- iii. Elaboration de la première, deuxième et dernière version des Directives volontaires ;
- iv. Organisation de réunions d'experts ;
- v. Consultation électronique ;
- vi. Consultations régionales ;
- vii. Finalisation des directives volontaires et présentation pour approbation à la plénière du CSA en octobre 2023 ;
- viii. Événement spécial de lancement pendant la plénière du CSA.

Coûts : réunions intersessions, réunions d'experts (au moins une), consultation électronique, cinq consultations régionales, traduction des documents, interprétation, impression ; manifestation spéciale pendant la Plénière 2023 du CSA.

Budget prévisionnel : 700 000 – 800 000 USD.

g) Indications sur la question de savoir si l'élaboration d'un rapport du Groupe d'experts de haut niveau est prévue et sa contribution potentielle à l'axe de travail thématique proposé

Aucun rapport du Groupe d'experts de haut niveau n'est prévu pour cet axe de travail thématique. L'élaboration des Directives volontaires s'appuiera sur les connaissances et l'expérience des organismes et institutions de développement, des institutions de recherche agricole, des fondations philanthropiques, des institutions financières internationales et régionales, des États Membres ainsi que du secteur privé et de la société civile. Les connaissances techniques solides des trois ABR et leur vaste expérience en matière de promotion de l'égalité des genres, des droits des femmes et des jeunes filles et de l'autonomisation des femmes en vue d'améliorer les réseaux locaux de services sociaux seront partagées avec les parties prenantes du CSA au cours du processus et seront essentielles pour l'élaboration des directives.

L'existence de vastes connaissances en rapport avec cette thématique et la disponibilité de l'expertise technique des ABR, des autres partenaires et des groupes d'intérêt du CSA garantiront la mise en œuvre de cet Axe de travail et l'obtention du résultat final, sans augmenter la charge pour le PTPA-CSA.

PROPOSITION B - Réduire les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

a) Promoteurs

Proposition fusionnée du FIDA, du MSC, de la Hongrie, de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud.

b) Produits associés à l'axe de travail thématique proposé

Cet axe de travail vise à contribuer aux Produits 1.1 (discussions inclusives) et aux Produits 2.1 (orientations politiques mondiales).

c) Justification de l'inclusion de l'axe de travail thématique proposé, sur la base des critères d'établissement des priorités et en s'appuyant sur les principaux avantages comparatifs du CSA, comme indiqué à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'évaluation du CSA

La deuxième note du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes pour la SAN à partir de 2017 décrit en termes très clairs et précis l'impact des inégalités sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les quatre premiers paragraphes de la justification ci-dessous s'appuient principalement sur la Note HLPE et incluent certains aspects supplémentaires qui sont importants pour les promoteurs de cet axe de travail:

Les inégalités sociales et économiques ont été l'une des principales causes des « émeutes de la faim » en 2008 (HLPE, 2011). Cette question, identifiée dans la première note HLPE C&EI (HLPE, 2014a), demeure cruciale. De nombreuses organisations (OCDE, 2011 ; FEM, 2013 ; FMI, 2014 ; Oxfam, 2014 ; FMI 2017) soulignent que les inégalités sont une préoccupation majeure. Depuis lors, les faits démontrent les risques croissants pour la sécurité alimentaire et la nutrition engendrés par le niveau élevé de concentration des entreprises dans la production alimentaire, dans l'approvisionnement en intrants, dans la transformation, le commerce et la distribution (Hendrickson, 2014 ; HLPE, 2016). L'inégalité des dotations en actifs agricoles et de l'accès aux ressources naturelles d'une part (De Schutter, 2011) et, par conséquent, aux revenus d'autre part, demeurent des préoccupations majeures complexes et multifformes pour la SAN.

Ces inégalités entraînent une augmentation des taux de pauvreté et de malnutrition, ont un impact sur la gouvernance des systèmes alimentaires, engendrent un accès inégal à l'alimentation, à la terre et empêchent des conditions de travail décentes. L'inégalité d'accès à l'alimentation est à son tour à l'origine de nombreuses autres inégalités et de cas extrêmes de faim. Les disparités durables entre les groupes sociaux vulnérables et les autres groupes sociaux peuvent ralentir la croissance et conduire à l'instabilité politique, aux flux migratoires (Stiglitz, 2012) et à de faibles niveaux d'investissement dans la fourniture de biens et services publics (UNDESA, 2013b), avec les conséquences négatives que cela comporte pour la SAN.

La prise de conscience croissante du fait que les inégalités doivent être traitées comme de sérieux obstacles à la cohésion sociale, à la transformation économique et à la stabilité politique (Piketty, 2014) génère une mobilisation internationale, qui se reflète dans le titre du Programme 2030 : « Ne laisser personne de côté » et appelle à l'exploration de voies innovantes pour réduire de manière significative les inégalités et ainsi améliorer la SAN. Le titre de l'ODD 10 sur la réduction des inégalités souligne explicitement la nécessité de « réduire les inégalités au sein des pays ainsi que entre les pays ».

La question des inégalités a été soulignée par de nombreux répondants à la consultation lancée par le Groupe d'experts de haut niveau en 2016, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes. L'autonomisation des femmes et la réduction de l'écart entre les genres, tout en fournissant des emplois décents, en particulier aux jeunes ruraux (Losch et al., 2012 ; Banque mondiale, 2012), sont considérées comme essentielles pour parvenir à des systèmes alimentaires durables et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition en 2017 a examiné les défis qui restent à relever pour assurer l'autonomisation des femmes et promouvoir une compréhension commune de la nécessité de parvenir à l'égalité des genres et à la pleine réalisation des droits des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition (CFS 2017).

L'Axe de travail thématique proposé contribuera à la Vision du CSA et à l'objectif général consistant à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire en mettant l'accent sur les personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition : la réduction des inégalités est essentielle à la réalisation progressive du droit à l'alimentation ; les inégalités sociales et économiques sont parmi les principales causes profondes de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. Cet axe de travail visera en particulier à promouvoir l'égalité entre les genres, la défense des droits des femmes et des jeunes filles et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la SAN, telle que définie dans l'objectif général du CSA. L'axe de travail s'appuiera sur les processus politiques antérieurs du CSA qui ont abordé différents aspects des inégalités, comme par exemple les recommandations politiques du CSA sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés, ou encore les DVGT ainsi que d'autres.

L'axe de travail contribuera à la réalisation des Objectifs stratégiques 1 et 2 du PTPA du CSA pour 2020-2023 : il utilisera le pouvoir de mobilisation du CSA pour mener des discussions inclusives et approfondies entre tous les acteurs concernés ; il utilisera également la fonction de cohérence et de convergence des politiques du CSA dans l'élaboration de directives volontaires visant à réduire les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

La valeur ajoutée et l'avantage comparatif du CSA pour faire face à cette question résident dans la nature et le mandat du CSA lui-même en tant que principale plate-forme internationale et intergouvernementale inclusive pour la coordination mondiale et la convergence des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, sa vision étant définie dans le Document de réforme du CSA et dans les objectifs stratégiques convenus dans la réponse à l'évaluation du CSA. Le CSA est donc l'instance la plus appropriée pour s'attaquer aux inégalités sociales et économiques en tant que causes profondes de la faim et de la malnutrition, ainsi que pour proposer des politiques visant à réduire les inégalités en vue de la réalisation progressive du droit à l'alimentation, l'accent étant mis sur les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Aucun autre Forum des Nations Unies ne peut revendiquer une telle valeur ajoutée sur cette relation entre la SAN et les inégalités, avec un degré comparable d'inclusivité et de légitimité. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau fondé sur des données probantes pourrait servir de base à un débat éclairé et à un processus de convergence des politiques. Le sujet est d'un grand intérêt pour les agences basées à Rome et d'autres organismes des Nations Unies travaillant sur les questions de SAN et d'inégalité.

L'axe de travail proposé sur les inégalités et la SAN constituerait une contribution essentielle du CSA à la réalisation de l'Objectif Zéro Fail (ODD 2), le titre même des ODD « Ne laisser personne de côté »,

en lien étroit avec les ODD 1 (Mettre fin à la pauvreté), 5 (Égalité des genres), 8 (Travail décent et croissance économique), 10 (Réduction des inégalités) et 16 (Paix, justice et institutions solides). Cet axe de travail apporterait une contribution importante à la prochaine Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, étant donné que, dans leur réalité quotidienne, la plupart des agriculteurs familiaux sont confrontés à des inégalités qui les empêchent de parvenir à la SAN et qui bloquent leur développement. La lutte contre les inégalités est également un facteur clé pour atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la Nutrition.

d) Produits escomptés et comment ils contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques du PTPA du CSA et des objectifs pertinents pour la SAN du Programme 2030.

Trois produits escomptés spécifiques peuvent être envisagés pour cet axe de travail : a) un rapport du Groupe d'experts de haut niveau permettra d'avoir une vue d'ensemble complète, approfondie et actualisée des connaissances pertinentes disponibles sur la question ; b) le rapport servira de base à un débat inclusif au CSA ; c) le rapport et le débat inclusif mèneront à un processus de convergence politique pour l'élaboration de directives volontaires pour réduire les inégalités dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces trois éléments contribueront à la vision et aux objectifs généraux du CSA en s'attaquant à l'une des principales causes profondes de la faim et de la malnutrition, en mettant l'accent sur les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition et en élaborant des directives volontaires guidées par la vision du CSA d'élimination de la faim et de la malnutrition et de la promotion de la réalisation progressive du droit à l'alimentation.

e) Activités qui pourraient être envisagées après l'adoption de la politique du CSA afin de promouvoir son utilisation et son application

L'organisation d'ateliers, de programmes de formation et de renforcement des capacités aux niveaux mondial et local sera nécessaire. En outre, les directives volontaires du CSA seront pertinentes pour le processus de révision du Programme 2030, en particulier le Forum politique de haut niveau, au cours duquel des manifestations parallèles pourraient être organisées, et le document pourrait être promu et diffusé dans le contexte des divers processus de révision de l'ODD 2, ainsi que les ODD 1, 5, 8, 10 et 16. En ce qui concerne le Mécanisme de suivi du CSA, l'instrument de politique générale inclura des orientations sur l'évaluation de leur utilisation et de leur application.

f) Budget prévisionnel, ressources humaines et calendrier

Calendrier potentiel : Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau pourrait être commandité pour 2021 ; tenue d'un débat inclusif lors de la CSA 48 (2021) ; définition du mandat pour le processus de convergence des politiques et adoption lors de la CSA 49 (2022) ; adoption des Directives volontaires lors de la CSA 50 (2023). Estimation des coûts : Rapport du Groupe d'experts de haut niveau ; traduction de documents ; traduction/interprétation lors des négociations ; consultations électroniques ; consultations régionales.

g) Indications sur la question de savoir si l'élaboration d'un rapport HLPE est prévue et sa contribution potentielle à l'axe de travail thématique proposé pour le CSA

Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sera commandité. La deuxième note du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes pour la SAN suggère trois grandes séries de questions à aborder si le CSA décide de travailler sur ce sujet:

- « Comment la réduction des inégalités mondiales, régionales et nationales en matière de revenus et d'accès aux ressources peut-elle favoriser une transformation économique et sociale durable et améliorer la SAN ? Quelles sont les différentes voies à envisager ?
- Comment la réduction des inégalités par le biais de systèmes alimentaires durables et d'une amélioration de la sécurité alimentaire peut-elle contribuer à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la diminution des problèmes migratoires ?
- Comment l'approche d'intégration de la dimension de genre et les programmes d'emploi des jeunes dans le secteur agricole et les zones rurales peuvent-ils contribuer à la justice sociale et à une amélioration de la SAN ? »

Ces questions pourraient être considérées comme un point de départ pour d'autres discussions au sein du CSA afin de préciser la thématique précise et la portée du rapport HLPE sur la réduction des inégalités entre les pays pour la SAN.

PROPOSITION C - Gestion de l'eau pour la SAN dans le contexte de la variabilité climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes

a) Promoteurs

Allemagne, Bangladesh et Afrique du Sud

b) Produits associés à l'axe de travail thématique proposé

L'axe de travail proposé vise à contribuer aux Produits 1.1 (débat inclusif) et 2.1 (orientations générales mondiales).

c) Justification de l'inclusion de l'axe de travail thématique proposé, sur la base des critères d'établissement des priorités et en s'appuyant sur les principaux avantages comparatifs du CSA, comme indiqué à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'évaluation du CSA

Le changement climatique accroît la variation des événements météorologiques ainsi que la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et il devient de plus en plus urgent de trouver des solutions pour l'atténuation et l'adaptation. Un nouveau rapport du GIEC sur le réchauffement de la planète de 1,5°C fournit de nouvelles preuves sur les risques différenciés selon les régions pour la sécurité alimentaire, les ressources en eau, la sécheresse, l'exposition à la chaleur et les submersions côtières, qui sont autant de dangers pour l'agriculture et les moyens de subsistance associés. De même, le rapport SOFI 2018 a de nouveau mis en évidence les effets négatifs de la variabilité accrue du climat et des phénomènes météorologiques extrêmes sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur la production alimentaire et les moyens de subsistance des agriculteurs.

Tous ces impacts sont directement corrélés à la question de l'eau. La gestion de l'eau, en général, et de l'agriculture en particulier, sera la clé de l'adaptation au changement climatique. La sécurité alimentaire et la nutrition - en particulier pour les populations les plus marginalisées - sont affectées négativement par les pénuries croissantes en eau et la variabilité due à la dégradation des aquifères,

à la contamination et à la pollution, à la croissance démographique, aux changements dans la demande alimentaire et au changement climatique. Les petits exploitants agricoles et les autres habitants des zones rurales sont les plus vulnérables au changement climatique et aux problèmes d'eau qui y sont associés, et en particulier les agriculteurs et les éleveurs pratiquant l'agriculture pluviale, les petits paysans, les pêcheurs, les travailleurs agricoles et dans l'industrie alimentaire, les communautés urbaines pauvres, ainsi que les femmes rurales et urbaines sont également touchés. Selon le rapport de synthèse 2018 de l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement, 3,6 milliards de personnes vivent déjà dans des zones potentiellement soumises à un risque de stress hydrique pendant au moins un mois par an. En outre, le nombre de personnes et la part de la production alimentaire et de l'activité économique soumises à un stress hydrique devraient augmenter considérablement. Il est donc urgent d'identifier des directives auxquelles tous les secteurs de l'économie et de la société peuvent adhérer pour une gestion et une gouvernance de l'eau plus durables et plus équitables. L'orientation politique est également essentielle pour la mise en œuvre des objectifs 2 et 6 du développement durable et pour les nombreux autres objectifs liés à l'eau du Programme 2030, car la gestion et la gouvernance durables et équitables de l'eau sont liées à tous les autres ODD.

Cet axe de travail portera sur la gestion et la gouvernance de l'eau en vue de faciliter une gestion plus durable et plus équitable de la rareté des ressources en eau afin d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition. Il contribuera également à la réalisation des trois objectifs stratégiques du PTPA-CSA, étant donné que la gestion et la gouvernance de l'eau sont intrinsèquement liées à la participation du plus large éventail possible de parties prenantes ; le travail renforcera le pouvoir fédérateur du CSA en tant que principale plate-forme inclusive et consensuelle sur les questions de la SAN en vue de développer et promouvoir l'utilisation d'outils d'orientation politique.

Étant donné que l'eau est essentielle à la sécurité alimentaire et à la nutrition humaine, comme indiqué dans le rapport HLPE de 2015 sur l'eau pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et que l'agriculture est de loin le plus grand utilisateur d'eau au monde, le CSA devrait assumer la responsabilité correspondante et élaborer de nouvelles directives sur la gouvernance de la gestion de l'eau. De telles orientations aideraient également à établir un lien entre la Décennie d'action des Nations Unies sur la Nutrition (2016-2025) et la Décennie internationale d'action sur l'eau pour le développement durable (2018-2028).

Sur la base de l'expertise fournie conjointement par les trois Agences basées à Rome, les membres et les participants, le Comité est bien placé pour construire un dialogue politique inclusif impliquant toutes les parties prenantes en vue d'aborder cette question urgente.

d) Produits escomptés et comment ils contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques du PTPA du CSA et des objectifs pertinents pour la SAN du Programme 2030.

Les recommandations politiques du CSA sur l'eau pour la SAN de 2015 constituent le point de départ de ces orientations. Les déclarations des ministres de l'agriculture au Forum mondial sur l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'à la réunion des ministres de l'agriculture du G20 en 2017 à Berlin lui donneront un nouvel élan.

L'objectif de cet axe de travail est donc de fournir des orientations sur la conception et la mise en œuvre de systèmes de gestion et de gouvernance de l'eau et d'élaborer des directives volontaires afin que les pays soient mieux préparés à adapter les pratiques agricoles et alimentaires au

changement climatique, à la pénurie d'eau et à une concurrence accrue pour les ressources en eau, de manière équitable et durable, en vue d'assurer leur sécurité alimentaire et leur nutrition. Cet axe de travail s'appuierait sur les normes et les cadres normatifs établis dans les DVGT.

En 2015, coïncidant avec l'adoption du Programme 2030, le Comité a approuvé une série de recommandations relatives à « l'Eau pour la sécurité alimentaire et la nutrition ». Les questions de gouvernance, de droits et de régime foncier sont au cœur de ces recommandations. La promotion et la mise en œuvre des obligations internationales en matière de droits humains revêtent une importance particulière, car elles lient étroitement l'accès à l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition. A la lumière des efforts en cours, dans le contexte du Programme 2030, le groupe de travail assurera le suivi de ces recommandations et explorera plus en détail les voies permettant aux gouvernements et aux parties prenantes de concevoir et de mettre en œuvre des réformes de la gestion de l'eau et de la gouvernance.

Partant du principe que la gestion de l'eau doit être socialement et économiquement équitable, écologiquement appropriée, intégrée et inclusive, exigeant coordination et stratégies à tous les niveaux de sa gestion et gouvernance, les travaux devront tenir dûment compte des approches intersectorielles et pluri-niveaux pour aborder les synergies et les compromis entre les objectifs de production alimentaire, de nutrition, de protection des sols, de biodiversité, ainsi que de l'utilisation rationnelle de l'eau, et de l'énergie, en améliorant la concertation, la collaboration et la coordination ainsi que la cohérence des politiques. Les directives devront préciser les critères de conception des systèmes de gouvernance de l'eau, de manière plus détaillée, en abordant les questions d'allocation et d'accès à l'eau d'une manière systématique et fondée sur des preuves, en respectant les principes d'équité et de durabilité.

Les besoins et intérêts spécifiques des femmes et des populations marginalisées en matière de gestion de l'eau pour la SAN seront pris en compte.

Ces travaux tireront profit des activités en cours, telles que le Cadre mondial sur la rareté de l'eau dans l'agriculture (Global Framework on water scarcity in Agriculture - WASAG) et les travaux de la FAO sur un cadre d'action pour la tenure hydrique, ainsi que d'autres institutions internationales se consacrant à l'eau et à l'agriculture et d'autres acteurs concernés.

e) Activités qui pourraient être envisagées après l'adoption de la politique du CSA afin de promouvoir son utilisation et son application

Les Directives volontaires sur la gouvernance de l'eau pour la SAN pourront être largement diffusées à travers l'organisation de conférences, d'ateliers et de programmes de formation, ainsi qu'à l'ONU à New York (en lien avec le Forum HLPF et la révision de l'application du Programme à l'horizon 2030). Les activités devraient inclure les plates-formes multipartites pour le suivi et l'examen des progrès de l'ODD #6, qui n'est pas directement lié à l'agriculture, mais aussi d'autres objectifs en rapport avec la question de l'eau du Programme 2030. Les directives devraient inclure un volet d'évaluation de leur utilisation et de leur application, conformément au Mécanisme de suivi des décisions et des recommandations du CSA.

f) Budget prévisionnel, ressources humaines et calendrier

Chronologie : Présentation du Cadre d'action de la FAO sur la tenure hydrique au Comité de l'agriculture de la FAO en octobre 2020 ; discussions intersessions après la session plénière du CSA en 2021 en vue d'entamer des négociations sur les Directives de politique générale en 2022 après la 49^e Session du CSA.

Coûts : pour deux réunions intersessions, environ 100 000 USD

g) Indications sur la question de savoir si l'élaboration d'un rapport du HLPE est prévue et sa contribution potentielle à l'axe de travail thématique proposé pour le CSA

Aucun rapport du Groupe d'experts de haut niveau n'est requis.

PROPOSITION D – Donner une place centrale aux jeunes: faire participer les jeunes aux politiques et pratiques de la SAN et créer des emplois et des revenus décents en milieu rural.

a) Promoteurs

Proposition conjointe de l'Afrique du Sud, du Costa Rica, de la France, de l'Indonésie, de l'Italie, des Pays-Bas et du Mécanisme du secteur privé.

b) Produits associés à l'axe de travail thématique proposé

L'axe de travail vise à contribuer aux Produits 1.1 (discussions inclusives) et pourrait également contribuer aux Produits 2.1 (orientation politique mondiale).

c) Justification de l'inclusion de l'axe de travail thématique proposé, sur la base des critères d'établissement des priorités et en s'appuyant sur les principaux avantages comparatifs du CSA, comme indiqué à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'évaluation du CSA

L'agriculture est la principale source de revenus de 80% des populations pauvres dans le monde et ce secteur est donc crucial si l'on veut réduire la pauvreté, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Si l'on considère que la croissance associée provenant de l'agriculture est 2 à 4 fois plus efficace pour réduire la pauvreté que celle provenant d'autres secteurs et que près de 200 millions de pauvres dans les zones rurales pourraient migrer vers les zones urbaines d'ici 2030 (prospective Banque mondiale), il est crucial de mettre en œuvre des politiques publiques qui permettront une meilleure création et distribution de valeur dans la chaîne agroalimentaire, un accès plus équitable à la terre, à l'eau et aux ressources, y compris les ressources financières, ainsi que la création de richesses et d'emplois décents (activités agricoles et non agricoles), y compris l'esprit d'entreprise, afin de rendre les secteurs agricole et agroalimentaire plus attractifs, notamment pour les jeunes, et de diversifier les opportunités de travail dans les zones rurales.

L'Axe de travail thématique proposé « Donner une place centrale aux jeunes: faire participer les jeunes aux politiques et pratiques de la SAN et créer des emplois et des revenus décents en milieu

rural » englobe plusieurs des questions soulevées dans la deuxième note HLPE sur les questions cruciales et émergentes pour la SAN. Elle est principalement liée à la tendance actuelle de l'urbanisation (2.1) et au défi important qu'elle représente pour la construction de chaînes alimentaires durables (1.2.3). Elle est également étroitement liée aux questions sociales (1.2.4) et à la nécessité de faciliter l'accès aux moyens de production, y compris la tenure foncière et le crédit foncier, l'accès au savoir, à la formation, ainsi qu'aux technologies adaptées au contexte local, y compris les TIC et les plateformes de partage des connaissances (2.8) pour attirer les jeunes vers un monde agroalimentaire plus innovant et durable. Une attention particulière sera accordée aux jeunes agriculteurs et aux jeunes producteurs d'aliments, y compris les femmes.

L'Axe de travail thématique proposé vise à contribuer à la réalisation des trois objectifs stratégiques du PTPA du CSA, car il appuiera les efforts déployés par les gouvernements pour faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en améliorant la sécurité alimentaire et la nutrition des jeunes ainsi que la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous. L'objectif est de faire participer les jeunes au processus d'élaboration des politiques liées à la SAN et de leur donner les moyens d'agir, car il est essentiel de veiller à ce que les politiques appropriées visant au renforcement des capacités, à l'éducation, à l'emploi et à l'inclusion des jeunes soient conçues de manière adaptée et qu'elles soient efficaces. En effet, placer les jeunes et l'emploi des jeunes au cœur des stratégies de développement exige des approches intersectorielles, facilitées par une perspective territoriale, prenant en compte de multiples niveaux de gouvernance, reliant le niveau local, régional, national et international, identifiant les synergies à partir d'un diagnostic participatif.

d) Produits escomptés et comment ils contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques du PTPA du CSA et des objectifs pertinents pour la SAN du Programme 2030.

L'objectif de l'axe de travail proposé est de lancer une discussion entre tous les intervenants, y compris les jeunes, sur le sujet clé de l'emploi des jeunes en vue d'appuyer les initiatives des gouvernements et des parties prenantes, de fournir des exemples de bonnes pratiques, des recommandations et des directives stratégiques en vue de favoriser l'emploi dans le secteur rural et agroalimentaire, en mettant l'accent sur les jeunes, et de contribuer à créer un environnement qui créera de nouveaux emplois aux revenus décents dans ces secteurs.

Comme les besoins et les demandes des jeunes peuvent être multiples et variés selon la catégorie en question (jeunes agriculteurs, jeunes entrepreneurs dans la SAN, jeunes chercheurs...), l'axe de travail thématique proposé devrait bénéficier d'une discussion de fond et inclusive dans le cadre d'une réunion du Bureau et du Groupe consultatif sur la meilleure manière de faire participer les jeunes à l'élaboration des politiques liées à la SAN, l'accent étant mis sur l'emploi des jeunes dans toute la filière agroalimentaire, la transformation rurale durable et les approches territoriales. Les membres du GC seraient appelés à inviter des représentants des jeunes à fournir des commentaires et à partager leurs points de vue et leurs attentes.

La réalisation de cet objectif contribuera au Programme 2030 de manière transversale. Non seulement la création de nouveaux emplois et revenus décents pour les jeunes ruraux contribuera à l'ODD #2 (Zéro Faim) par le développement de l'agriculture et de la chaîne agroalimentaire, mais elle contribuera également à la réalisation de l'ODD #1 (Zéro Pauvreté) par la création de revenus pour les jeunes ruraux. En outre, la mise en place de nouvelles chaînes de valeur agroalimentaires, axées sur la création de chaînes alimentaires durables, compte tenu des défis liés au changement

climatique, contribuera également à la réalisation de l'ODD #11 (Villes et communautés durables). Il contribuera également à la réalisation de l'ODD #8 sur le travail décent et la croissance économique et de l'ODD #5 sur la réalisation de l'égalité entre les genres.

Ce produit politique du CSA pourrait servir de document de référence aux gouvernements, à leurs partenaires, aux membres du secteur privé et à la société civile sur les politiques, à des innovations et des initiatives qui permettront d'attirer davantage de jeunes vers l'agriculture et les professions connexes. Il soulignera également le fait que l'emploi des jeunes, la transformation rurale et les approches territoriales sont des thématiques qui doivent être mis en œuvre de manière transversale et en partenariat avec les programmes et politiques existants et futurs.

Enfin, cet axe de travail contribuera également la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et à la Décennie des Nations Unies pour l'action sur la nutrition.

e) Activités qui pourraient être envisagées après l'adoption de la politique du CSA afin de promouvoir son utilisation et son application

Les recommandations politiques sur l'emploi des jeunes dans l'ensemble de la chaîne agroalimentaire, la transformation rurale durable et les approches territoriales peuvent être largement diffusées en vue d'éclairer les politiques et les programmes futurs et d'inciter les décideurs politiques, en particulier les jeunes, mais aussi les acteurs des territoires ruraux à s'approprier les stratégies de développement. En outre, les recommandations serviront de base à l'évaluation et à la mise en commun des enseignements tirés.

Les recommandations, tant pendant les phases de rédaction/consultation qu'à l'étape finale, devraient être largement diffusées par le biais de webinaires, d'ateliers, de formations, de cours et d'événements spéciaux pour encourager les jeunes à adopter les recommandations individuellement et, surtout, pour permettre aux gouvernements de prendre des engagements publics.

Les conférences régionales de la FAO pourraient également organiser des manifestations régionales ou nationales à l'intention des décideurs des États Membres et des donateurs régionaux.

f) Budget prévisionnel, ressources humaines et calendrier

Calendrier : a) Débat de fond et inclusif lors d'une réunion du Bureau et du GC ; b) Rapport du Groupe d'experts de haut niveau (2021) ; c) Mandat à élaborer et à approuver par la plénière du CSA ; d) Elaboration des directives volontaires à présenter pour approbation par la plénière.

Coûts : a) Interprétation b) Rapport du Groupe d'experts de haut niveau ; c) Traduction de documents ; d) Traduction/interprétation du processus de négociation; e) Consultations électroniques ; f) Consultations régionales.

g) Indications sur la question de savoir si l'élaboration d'un rapport du Groupe d'experts de haut niveau est prévue et sa contribution potentielle à l'axe de travail thématique proposé pour le CSA

L'axe de travail thématique proposé bénéficiera des conclusions d'un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la question (2021). Cela constituerait le point de départ du processus de convergence des politiques.

Le rapport HLPE devrait inclure une analyse des moyens de générer des emplois rémunérateurs et des conditions de travail décentes afin d'attirer les jeunes dans les filières agricoles et agroalimentaires, ainsi que des solutions pour renforcer la vitalité et la résilience des zones rurales afin de permettre aux jeunes de trouver des possibilités économiques dans leurs communautés locales, encourageant ainsi le développement local des territoires et contrer les tendances et facteurs de l'exode rural.

PROPOSITION E - Favoriser l'accès des agriculteurs à l'innovation pour améliorer la sécurité alimentaire et les normes nutritionnelles dans un contexte de variabilité accrue du climat et de phénomènes météorologiques extrêmes

a) Promoteurs

Cette proposition est soumise par l'Organisation mondiale des agriculteurs.

b) Produits associés à l'axe de travail thématique proposé

L'axe de travail thématique proposé contribuera à la fois aux Produits 1.1 (débat inclusif) et aux Produits 2.1 (orientations générales mondiales).

c) Justification de l'inclusion de l'axe de travail thématique proposé, sur la base des critères d'établissement des priorités et en s'appuyant sur les principaux avantages comparatifs du CSA, comme indiqué à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'évaluation du CSA

Selon le Rapport SOFI 2018, le nombre de personnes souffrant de la faim est en augmentation et environ 821 millions de personnes n'ont pas assez à manger. Outre les conflits, le changement climatique aggrave encore cette situation. Les agriculteurs, en tant que producteurs de denrées alimentaires, ont un rôle clé à jouer dans la réalisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et pourtant ils sont parmi ceux qui souffrent le plus de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. L'agriculture a un impact sur le climat, mais elle a aussi le potentiel de trouver des solutions au changement climatique. Les agriculteurs mettent déjà en œuvre des approches intelligentes pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, tout en augmentant leur production. C'est beaucoup plus facile lorsqu'ils ont accès à l'innovation.

Ce thème répondrait directement à l'objectif global du CSA d'éliminer la faim et la malnutrition en améliorant la cohérence et la convergence des politiques à l'échelle mondiale, ce qui permettrait de renforcer les actions aux niveaux national et régional, en sensibilisant davantage les agriculteurs à la nécessité de favoriser leur accès à l'innovation afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que la résistance aux phénomènes climatiques extrêmes. En comprenant mieux les besoins des agriculteurs et les avantages de l'innovation dans ce contexte, le dialogue et la recherche créeraient des possibilités d'apprentissage partagé et des approches plus globales de l'innovation. Cela permettrait de réduire les cloisonnements en adoptant une approche globale, par le biais d'un dialogue inclusif sur les principales tendances en matière d'innovation (Produits 1.1) et les questions émergentes ayant une incidence directe sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en reconnaissant le rôle crucial que les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes auront sur l'avenir de la production alimentaire.

Compte tenu de l'inclusion de l'innovation et des approches respectueuses du climat dans les directives politiques volontaires existantes, ceci pourrait également contribuer à réaliser le Produit 2.1 et à générer une approche plus intégrée de la manière dont l'innovation peut améliorer les produits de la SAN.

d) Produits escomptés et comment ils contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques du PTPA du CSA et des objectifs pertinents pour la SAN du Programme 2030.

L'objectif de l'axe de travail thématique proposé est d'élaborer des recommandations politiques sur la manière dont l'accès des agriculteurs aux innovations intelligentes sur le plan climatique peut contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et les normes nutritionnelles.

Un forum de haut niveau du CSA sera organisé en 2020 pour réunir un large éventail de parties prenantes afin de discuter des implications politiques, des défis et des enseignements tirés d'exemples concrets de la manière dont les agriculteurs utilisent l'innovation pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, dans un contexte de variabilité climatique croissante. Cela contribuera à parvenir à une compréhension commune des possibilités et des défis et de la contribution potentielle que le CSA, en tant que plate-forme mondiale multipartite, pourrait apporter en les abordant et en formulant des recommandations sur les axes de travail prioritaires.

Les produits du Forum de haut niveau seront analysés dans le but d'extrapoler les leçons tirées des bonnes pratiques des agriculteurs et d'identifier des options pour surmonter les obstacles à l'accès à l'innovation et maximiser leurs opportunités. Les produits de cette analyse alimenteront les discussions et conduiront à l'élaboration d'un ensemble de recommandations politiques du CSA susceptibles de renforcer l'accès des agriculteurs à l'innovation, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Cet ensemble de recommandations stratégiques sera présenté pour approbation à la plénière du CSA en 2021.

e) Activités qui pourraient être envisagées après l'adoption de la politique du CSA afin de promouvoir son utilisation et son application

Les recommandations politiques peuvent être largement diffusées en vue d'éclairer les politiques et programmes futurs et de servir de base à un futur bilan et partage des enseignements. Les thématiques étant transversales par rapport au programme global, l'innovation et le changement climatique donneront au CSA l'occasion d'accroître sa visibilité et de casser les approches cloisonnées.

Des manifestations parallèles ainsi que des ateliers peuvent être organisés pendant les conférences internationales et régionales liées à cet axe de travail afin de mieux faire connaître le travail du CSA, ses produits politiques et de diffuser les recommandations.

f) Budget prévisionnel, ressources humaines et calendrier

//

g) Indications sur la question de savoir si l'élaboration d'un rapport du Groupe d'experts de haut niveau est prévue et sa contribution potentielle à l'axe de travail thématique proposé pour le CSA

//

PROPOSITION F - Orientations politiques sur les conflits, les migrations et la sécurité alimentaire et nutritionnelle

a) Promoteurs

Italie et Afrique du Sud

b) Produits associés à l'axe de travail thématique proposé

Cet axe de travail est destiné à contribuer aux Résultats 2.1 (orientation politique mondiale).

c) Justification de l'inclusion de l'axe de travail thématique proposé, sur la base des critères d'établissement des priorités et en s'appuyant sur les principaux avantages comparatifs du CSA, comme indiqué à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'évaluation du CSA

Le lien entre les conflits, les migrations, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la SAN est l'un des sujets identifiés dans la deuxième Note HLPE sur les questions cruciales et émergentes pour la SAN, publiée en 2017. Conformément au document de réforme, l'une des principales fonctions du Groupe d'experts de haut niveau est de « Identifier les problèmes d'apparition récente et aider les membres à établir un ordre de priorité pour les actions futures et les questions thématiques essentielles devant mobiliser l'attention ». Le lien entre conflits, migrations, et la SAN est analysé et abordé par un nombre croissant d'institutions internationales, sous différents angles, et pas seulement au sein du système des Nations Unies.

Depuis 2016, la FAO et le PAM produisent un rapport conjoint périodique et spécifique au Conseil de sécurité des Nations Unies pour traiter de la situation d'insécurité alimentaire (SOFI) dans les pays en conflit, rapport régulièrement évalué par le Conseil de sécurité.

Le Rapport SOFI 2017 a souligné que les conflits sont l'un des principaux moteurs des crises alimentaires graves et des famines récurrentes, tandis que la faim et la dénutrition s'aggravent considérablement lorsque les conflits se prolongent et que les capacités institutionnelles sont faibles.

En 2017, le PAM a publié le rapport « Aux racines de l'exode : Sécurité alimentaire, conflits et migrations internationales » (*At the root of exodus: Food security, conflict and international migration*), qui analyse le rôle que jouent la sécurité alimentaire et d'autres facteurs dans le déclenchement des migrations transfrontalières.

Le Rapport SOFI 2018 sur « Migration, agriculture et développement rural » a souligné que les décisions en matière de migration s'inscrivent dans une continuité : de la migration volontaire - motivée par la recherche d'opportunités - à la migration forcée et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, généralement provoquées par des conflits, des crises et des conditions socio-économiques effroyables.

Les trois ABR, conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont produit en 2018 un rapport technique sur les « Liens entre migration, agriculture, sécurité alimentaire et développement rural » dans lequel les conflits, l'instabilité politique et les crises prolongées sont identifiés comme étant des facteurs moteur des migrations.

Le Réseau international sur les conflits et la fragilité (International Network on Conflict and Fragility - INCAF), un réseau de donateurs et d'organisations multilatérales visant à améliorer la coordination et le soutien des donateurs dans les contextes de conflit et de fragilité, mis en place par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en 2019, se concentre sur les moyens d'améliorer la cohérence et la coordination afin de tenir compte du « lien (« nexus ») entre l'action humanitaire, le développement et la construction de la paix » (« triple lien »).

Enfin, le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans sa résolution 2417/18, ouvre pour la première fois la voie à la prise en compte de la faim comme conséquence des conflits dans le monde, reconnaissant « que la sécurité alimentaire est un facteur essentiel pour garantir la paix et la sécurité » et exprimant « sa profonde préoccupation face aux conséquences humanitaires dévastatrices des conflits armés et des violences actuelles, qui empêchent souvent une réponse humanitaire efficace, et qui, par voie de conséquence, sont une cause majeure du risque actuel de famine ». Il envisage des « opportunités futures au sein du Conseil de sécurité d'aborder la question du rôle de l'insécurité alimentaire, tant comme une conséquence des conflits dans le monde que comme un facteur moteur de ces conflits ».

S'appuyant sur le « Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées », qui contient un certain nombre de recommandations visant à aborder les questions de la SAN dans le contexte des conflits et des catastrophes naturelles, de la pauvreté et du changement climatique, l'axe de travail proposé s'attacherait à mieux comprendre le rôle de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en situation de conflit et de crise, ainsi que les impacts des migrations sur la nutrition. L'objectif serait d'identifier des modèles possibles de résilience et de concevoir des systèmes de sécurité alimentaire et de nutrition qui seront non seulement durables en temps de paix, mais également résilients pendant les conflits.

Sur la base des éléments ci-dessus, l'axe de travail thématique proposé est étroitement lié aux priorités mondiales en matière de SAN. Le CSA pourrait apporter une valeur ajoutée en abordant ce thème, étant donné les nombreux avantages comparatifs du CSA

Le CSA examinerait la question en se concentrant sur l'ODD #2 et ses liens avec d'autres ODD et objectifs en rapport avec la SAN. En outre, l'axe de travail thématique proposé contribuerait à la réalisation des trois objectifs stratégiques du Programme de travail pluriannuel, car il renforcerait le pouvoir de mobilisation du CSA en tant que principale plate-forme inclusive traitant des questions relatives à la SAN, afin de promouvoir l'orientation des politiques ainsi que l'utilisation et l'application des instruments politiques du CSA.

L'axe de travail vise à se concentrer en profondeur sur les migrations, en portant une attention particulière aux conflits comme étant l'une de ses principales causes profondes (tout en analysant également les autres causes). Le contexte culturel des migrations doit également être pris en considération, car la migration a toujours fait partie intégrante de l'expérience des peuples; ce qui a

changé, c'est la manière dont elle se produit, le fait que les conflits, la pauvreté et les inégalités poussent les gens à migrer par désespoir plutôt que par choix (SOFI 2018).

d) Produits escomptés et comment ils contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques du PTPA du CSA et des objectifs pertinents pour la SAN du Programme 2030.

L'objectif de cet axe de travail serait de produire un cadre politique intégré et complet en 2021 (ou 2022) qui servirait de référence aux multiples acteurs impliqués dans la relation entre les conflits, les migrations, la sécurité alimentaire et la nutrition.

e) Activités qui pourraient être envisagées après l'adoption de la politique du CSA afin de promouvoir son utilisation et son application

Diffusion du produit politique par le biais d'activités spécifiques, l'utilisation et l'application du produit politique par son intégration dans les activités des ABR au niveau national et par assimilation nationale par les pays.

f) Budget prévisionnel, ressources humaines et calendrier

Calendrier : a) Rapport du Groupe d'experts de haut niveau ; b) Elaboration du cadre stratégique ; c) Approbation par la Plénière en 2021 (ou 2022).

Coûts : a) Rapport du Groupe d'experts de haut niveau ; b) Traduction des documents ; c) Traduction/interprétation du processus de négociation

g) Indications sur la question de savoir si l'élaboration d'un rapport du Groupe d'experts de haut niveau est prévue et sa contribution potentielle à l'axe de travail thématique proposé pour le CSA

L'axe de travail thématique proposé devrait bénéficier des conclusions d'un rapport du Groupe d'experts de haut niveau qui constituera le point de départ du processus de convergence des politiques.

PROPOSITION G - Outils pour la collecte et l'analyse des données

a) Promoteurs

États-Unis d'Amérique et Fondation Bill & Melinda Gates

b) Produits associés à l'axe de travail thématique proposé

L'axe de travail du CSA vise à la fois à contribuer aux Produits 1.1 (discussions inclusives) et aux Produits 2.1 (orientation politique mondiale).

c) Justification de l'inclusion de l'axe de travail thématique proposé, sur la base des critères d'établissement des priorités et en s'appuyant sur les principaux avantages comparatifs du CSA, comme indiqué à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'évaluation du CSA

Il n'y a pas de voie efficace pour atteindre les ODD #2 - éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et la nutrition et promouvoir une agriculture durable - sans prise de décisions basées sur

des données probantes et factuelles, fondées sur des données agricoles, nutritionnelles et de sécurité alimentaire exactes. Un ciblage plus efficace des interventions, des politiques nationales améliorées, des décisions commerciales efficaces et des ressources accrues pour le secteur agricole dépendent tous de la disponibilité et de l'utilisation de données améliorées pour éclairer les décisions en matière de politiques et d'investissements et pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs communs.

Le besoin de données et la valeur de leur utilisation sont des questions pertinentes pour les décideurs, les entreprises, les agriculteurs, les partenaires du développement et la société civile. Les ministères de l'agriculture et les autres ministères concernés ont particulièrement besoin de données précises et opportunes pour faire des choix judicieux en matière de programmes et de politiques. Le secteur privé doit utiliser les données pour éclairer ses stratégies d'investissement et atténuer les risques. L'agriculture fondée sur des données devrait accroître la production et la productivité agricoles et peut aider les agriculteurs à s'adapter aux effets du changement climatique ainsi qu'à améliorer l'utilisation économique et efficace des ressources naturelles, tout en améliorant la résistance du secteur agricole. Les partenaires de développement doivent disposer et appliquer des données fiables pour optimiser leurs investissements et comprendre l'impact de leurs interventions.

Ces dernières années, plusieurs efforts ont été entrepris pour combler les lacunes en matière de données sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. La Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales de la FAO, les Enquêtes intégrées sur l'agriculture de la Banque mondiale sur la mesure du niveau de vie, le programme AGRISurvey de la FAO et la nouvelle Initiative 50x2030 pour combler les lacunes dans les données agricoles sont quatre de ces programmes qui réduisent considérablement les lacunes dans les données agricoles et la sécurité alimentaire. Ces efforts fournissent aux pays les outils dont ils ont besoin pour mesurer la production agricole nationale, la productivité, la durabilité, la sécurité alimentaire et les produits nutritionnels. Dans le même temps, ils permettent à la communauté du développement de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture dans le cadre d'initiatives internationales et régionales, comme les Objectifs du développement durable ou le Programme intégré pour le développement agricole en Afrique.

La production de données exactes et opportunes pour combler les lacunes dans les données est la première étape vers la prise de décisions fondées sur des données probantes nécessaires pour atteindre l'ODD #2. Pourtant, au-delà de cette première étape, nous devons franchir quelques étapes de plus le long de la chaîne de valeur des données pour en arriver à son maillon ultime - l'utilisation des données pour prendre des décisions éclairées.

Une fois les données produites, elles doivent être mises à la disposition de divers utilisateurs, analysées pour créer de l'information ou des données probantes, et ces informations et ces preuves doivent être utilisées pour prendre des décisions qui auront un impact maximal. Bien que plusieurs études se sont penchées sur la question de savoir comment promouvoir l'utilisation des données pour la prise de décisions fondées sur des données factuelles, le secteur de la sécurité alimentaire et le secteur agricole n'ont pas procédé à une analyse approfondie de la situation, des contraintes et des avantages potentiellement inexploités de l'utilisation des données en matière d'insécurité alimentaire et de problèmes agricoles.

d) Produits escomptés et comment ils contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques du PTPA du CSA et des objectifs pertinents pour la SAN du Programme 2030.

Les produits escomptés des travaux proposés sont les suivants :

- 1) Identification des principaux obstacles qui entravent l'utilisation des données pour la prise de décisions en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire dans le secteur public et privé, par la société civile et universitaire ;
- 2) Une meilleure compréhension de la manière de promouvoir des décisions fondées sur des données probantes en agriculture et en sécurité alimentaire dans le secteur public et privé, par la recherche et le milieu universitaire;
- 3) Une compréhension améliorée et plus précise des avantages de l'utilisation des données et des coûts induits de la non-utilisation de données probantes et précise pour la prise de décisions; et
- 4) Une plus grande sensibilisation à l'importance d'investir dans la production et l'utilisation des données.

Les travaux menés dans le cadre de cet axe de travail du CSA répondraient à des questions sur les contraintes liées à l'utilisation des données, les voies d'action possibles pour accroître l'utilisation des données, la valeur de l'utilisation des données et la sensibilisation accrue à cette valeur dans le secteur de la sécurité alimentaire et agricole.

Comme indiqué plus haut, des données précises permettent d'éclairer les décisions qui augmenteront l'efficacité des interventions en matière de sécurité alimentaire et stimuleront la croissance agricole durable nécessaire pour atteindre les ODD #2. Les gouvernements des pays disposeront de meilleures politiques et de programmes plus stratégiques qui cibleront les populations qui en ont le plus besoin. Cela favorisera une croissance agricole durable et attirera des investissements du secteur privé. En même temps, le fait de disposer et d'utiliser des données tenues à jour et de meilleure qualité améliorera les décisions d'affaires et d'investissement des organisations et des entreprises du secteur privé - y compris locales, nationales et multinationales, améliorant potentiellement la croissance agricole, la durabilité, la création d'emplois et la disponibilité et l'accessibilité des aliments. Les organismes de développement multilatéraux et bilatéraux optimiseront leurs interventions en ciblant mieux les populations qui en ont le plus besoin et qui ont le plus grand potentiel de participation au programme et une meilleure compréhension des impacts des interventions.

e) Activités qui pourraient être envisagées après l'adoption de la politique du CSA afin de promouvoir son utilisation et son application

Une évaluation réalisée par le Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) pour examiner :

- 1) Les plus grands obstacles à l'utilisation des données pour la prise de décisions en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire dans les secteurs public, privé, de la société civile et universitaire;
- 2) Les pratiques efficaces existantes pour promouvoir des décisions fondées sur des données

probantes en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire dans les secteurs public, privé et universitaire ; et

3) Une analyse des avantages de l'utilisation des données et des coûts d'opportunité de la non-utilisation des données pour la prise de décisions.

Les produits de cette analyse peuvent être présentés dans un rapport du Groupe d'experts de haut niveau. Le rapport devrait formuler des recommandations réalisables afin d'accroître la prise de décisions fondées sur des données probantes qui contribueront à la réalisation de l'ODD #2.

Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau proposé vise à fournir une compréhension fondamentale des obstacles, des pratiques efficaces et de la valeur de l'utilisation des données pour la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture. Les parties prenantes du CSA utiliseraient cette analyse comme base pour les discussions futures. La prise de décision fondée sur des données probantes est un besoin commun à toutes les thématiques en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition, et les parties prenantes du CSA sont convaincues que cette information les aidera à mieux concevoir leurs futurs programmes.

Le CSA examinera ce rapport en séance plénière. Sur la base du contenu du rapport, les parties prenantes du CSA s'efforceront également de mieux comprendre les besoins en données dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'agriculture et la manière dont l'utilisation de ces données peut mieux contribuer à accroître les niveaux de sécurité alimentaire.

f) Budget prévisionnel, ressources humaines et calendrier

Calendrier : a) Commandite du rapport du Groupe d'experts de haut niveau ; b) Conclusions du rapport du Groupe d'experts de haut niveau à examiner en plénière du CSA.

Coûts : a) Rapport du Groupe d'experts de haut niveau ; b) Traduction.

g) Indications sur la question de savoir si l'élaboration d'un rapport du Groupe d'experts de haut niveau est prévue et sa contribution potentielle à l'axe de travail thématique proposé pour le CSA

Oui, un rapport du Groupe d'experts de haut niveau est prévu. Voir ci-dessus.

PROPOSITION H - Approches agroécologiques et autres innovations pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition

Comme convenu par le Bureau le 31 janvier 2019, après le lancement du rapport du Groupe d'experts de haut niveau en juillet 2019, les parties prenantes du CSA examineront les conclusions et recommandations lors de la CSA 46 en octobre 2019. Cette première discussion donnera le coup d'envoi du processus de convergence des politiques qui se déroulera pendant la période intersessions 2019-2020.

PROPOSITION I - Urbanisation, transformation rurale et implications pour la sécurité alimentaire et la nutrition

Suite aux travaux menés depuis 2016, les membres du Bureau et du Groupe consultatif sont encouragés à échanger leurs points de vue sur les activités de suivi potentielles pour cet axe de travail.

2. LISTE DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN POSSIBLES

Des activités de soutien sont menées pour assurer le fonctionnement du Comité. Il s'agit notamment de l'organisation de la session plénière annuelle et des activités de communication et de sensibilisation connexes, des activités de la Présidence du CSA à l'appui des activités du CSA, de l'élaboration du programme de travail et des débats sur le règlement intérieur, le cas échéant. Elles incluent également des activités associées aux Produits 2.2 (Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition), 3.1 (conclusions des sessions de suivi et d'examen) et 3.2 (communication et sensibilisation).

Cette section a pour but de présenter les activités de soutien qui pourraient être reportées de 2018 à 2019. Le 4 mars, les membres du Bureau et du Groupe consultatif seront invités à suggérer d'autres activités de soutien qui pourraient être incluses dans le plan de travail pluriannuel.

Le Bureau – lors de sa réunion du 6 mars, devrait parvenir à un accord sur l'ordre de priorité des activités d'appui proposées. A l'issue de cette réunion, le document listant les activités prioritaires sera développé plus avant et inclus dans le projet zéro du Plan de travail pluriannuel qui sera examiné lors de la deuxième réunion publique, le 17 avril 2019.

a) Programme de travail pluriannuel du CSA (PTPA)

Comme indiqué à l'Annexe B du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du CSA, après l'adoption du PTPA 2020-2023 lors de la CSA 46 en octobre 2019, « *les mises à jour annuelles de la section en cours du PTPA seront préparées par le Bureau, en consultation avec le Groupe consultatif, et présentées à la plénière pour examen et approbation. Elles visent à refléter les décisions de la Plénière, à envisager des ajustements possibles et à examiner la mise en œuvre du plan de travail pluriannuel. Les mises à jour seront effectuées en tenant compte des incidences sur les ressources et la charge de travail* ».

A la suite des discussions en plénière du CSA sur les questions critiques et émergentes concernant la SAN lors de la CSA 49 en 2022, les membres du Bureau et du Groupe consultatif travailleront, pendant la période intersession 2022-2023, à la préparation du PTPA 2024-2027.

b) Suivi de l'utilisation et l'application des principaux produits politiques du CSA et des autres recommandations de politique générale du CSA

Lors de sa 44^e Session, en 2017, le Comité a décidé d'organiser tous les deux ans une manifestation thématique mondiale (GTE) en séance plénière pour le suivi des principaux produits du CSA. Une manifestation thématique aura lieu lors de la CSA 47 en 2020 et une autre lors de la CSA 49 en 2022 pour partager les expériences et faire le point sur l'utilisation et l'application du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des situations de crises prolongées (CDA-FFA) en 2020 et des Principes pour un investissement responsable dans les systèmes agricoles et alimentaires (PRAI) en 2022.

La plénière du CSA en 2017 a également décidé d'organiser des manifestations ponctuelles pour le suivi de l'application d'autres recommandations politiques du CSA. La décision de suivre d'autres recommandations du CSA en 2020-23 sera prise par le Bureau, après consultation avec le Groupe consultatif.

c) Objectifs de développement durable (ODD)

Le CSA s'est engagé à placer les Objectifs de développement durable au centre de son travail jusqu'en 2030 :

- a) En fournissant un espace en plénière pour une révision thématique mondiale des progrès accomplis ainsi que pour un apprentissage mutuel des gouvernements et les parties prenantes, également sur la base des rapports nationaux volontaires présentés au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) qui sont présentés à New York;
- b) En contribuant au suivi et à la révision à l'échelle mondiale du HLPF.

Une attention particulière sera accordée à l'ODD #2, « Éliminer la faim, parvenir à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition et promouvoir une agriculture durable », qui appelle une action collective, inclusive et multidisciplinaire pour s'attaquer aux causes profondes complexes de la faim et de la malnutrition.

d) Sécurité alimentaire et nutrition : Construire un récit global à l'horizon 2030

Lors de sa quarante-cinquième session en 2018, le Comité a demandé au Groupe d'experts de haut niveau d'entreprendre une étude sur la sécurité alimentaire et la nutrition, qui doit être présentée d'ici le premier semestre de 2020 : « Sécurité alimentaire et nutrition : Construire un récit global à l'horizon 2030 ». L'objectif de ce rapport est d'élaborer, dans une perspective prospective, un récit global sur la SAN. Ce travail doit être éclairé par les publications antérieures du Groupe d'experts de haut niveau et intégrer l'évolution récente des connaissances sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Comme convenu en plénière, la contribution attendue aux travaux futurs du CSA pourrait consister à :

- i) souligner la manière dont les recommandations politiques générales du CSA ont contribué à faire

progresser le Programme 2030 ; ii) éclairer la préparation des futures contributions du CSA au FHN ; et iii) identifier les principaux facteurs affectant la SAN qui pourraient mériter une attention accrue.

e) Dialogue et adoption des Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition

La proposition, appuyée par l'OMS, la FAO et le Conseil de sécurité des Nations Unies, vise à contribuer au Produit 3.1 (Conclusions des sessions de suivi et d'examen) et au Produit 3.2 (Communication et sensibilisation).

A la suite du processus de convergence des politiques du CSA en vue de l'élaboration des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, l'axe de travail proposé vise à tirer parti du pouvoir fédérateur du CSA pour permettre à ses membres d'engager un dialogue sur la mise en œuvre de ces Directives volontaires. L'axe de travail soutiendra, assurera le suivi et évaluera l'adoption et le partage des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'utilisation et l'application de ce produit du CSA.

Un forum de haut niveau sera organisé afin de créer une opportunité de discussion et pour mobiliser des engagements politiques de la part des gouvernements, des donateurs, de la société civile, du secteur privé et du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Ceci contribuera à traduire en engagements SMART les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Rome sur la nutrition, dans le contexte des systèmes alimentaires nationaux et des politiques liées à la nutrition, ainsi qu'à l'instauration de dialogues avec un large éventail de parties prenantes.

En outre, la diffusion, l'utilisation et l'application des Directives volontaires seront activement poursuivies à travers l'organisation de séances d'apprentissage et d'échange d'enseignements et la rédaction de rapports volontaires rendant compte de la mise en œuvre des engagements volontaires SMART. Ceci pourrait être initié par l'organisation d'un dialogue du CSA sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des politiques et des actions mentionnées dans les Directives volontaires du CSA, en rapport avec la présentation et la discussion des rapports d'étape biennaux sur la mise en œuvre de la Décennie pour la nutrition.

f) Processus de suivi axé sur le partage des connaissances et des leçons apprises des partenariats multipartites efficaces à différentes échelles

Nous gardons une place dans ce document pour le suivi du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur les partenariats multipartites, dans le cas où des activités seraient menées au-delà de la CSA 46, en attendant la décision du Bureau du 6 mars sur la poursuite du processus.

ANNEXE 1 - PRODUITS DE LA PREMIÈRE RÉUNION OUVERTE DU CSA SUR LE PTPA

1. L'objectif de la première réunion ouverte du PTPA du CSA était d'avoir un premier débat sur les Propositions préliminaires concernant les axes de travail thématiques du CSA, principalement en rapport avec les Produits 1.1 (débats inclusifs) et 2.1 (orientations politiques mondiales).
2. Au total, douze propositions d'axes de travail thématiques potentiels ont été présentées. La réunion a été l'occasion pour les promoteurs d'obtenir une première série de commentaires et d'avis, d'identifier les liens potentiels et les points de convergence avec d'autres propositions préliminaires, et d'élargir la base des soutiens de leurs propositions. A cette fin, deux regroupements possibles de propositions (« clusters »), l'un sur la jeunesse et l'autre sur les inégalités ont été identifiés.
3. Les auteurs de propositions appartenant aux deux groupes identifiés sur la Jeunesse et sur les Inégalités ont été encouragés à travailler ensemble en vue de présenter une proposition conjointe sur chaque thématique, avant le 11 février. La version finale des propositions révisées devra être prête le 15 février au plus tard pour diffusion en tant que documents de référence pour la réunion du Bureau et du Groupe consultatif qui se tiendra le 4 mars.
4. La Présidence du CSA a souligné l'atmosphère collégiale de la réunion et l'attitude constructive des participants, qui ont tous contribué à un examen détaillé et approfondi de toutes les propositions. L'efficacité du nouveau processus rationalisé d'élaboration du PTPA, mis en place à la suite de l'évaluation du CSA a également été soulignée, de même que la qualité et la pertinence des propositions examinées pendant la journée. Pour situer le contexte, il a été rappelé que, par le passé, à un moment similaire du processus, les parties prenantes du CSA devaient faire un premier tri parmi plusieurs centaines de propositions et qu'il a fallu plus d'un an de travail pour en réduire le nombre.
5. La Présidence du CSA (voir la diapositive ci-jointe) a présenté les jalons et les prochaines étapes de la préparation du processus d'élaboration du PTPA-CSA pour la période 2020-2023. La Présidence a également annoncé le lancement d'un formulaire de soumission écrite de commentaires (« non-sondage ») qui sera distribué aux parties-prenantes du CSA par le biais du lien suivant : <https://www.surveymonkey.com/r/BVCQWF3>. Ce canal de soumission de commentaires sera ouvert jusqu'au 11 février 2019. Les parties prenantes du CSA ont été encouragées à diffuser ce lien auprès de leurs mandants et des autres membres de leurs groupes régionaux.
6. Les documents de référence pour la réunion du Bureau et du Groupe consultatif du 4 mars incluent : (i) la liste révisée des axes thématiques potentiels, y compris les indications sur les priorités qui ont été fournies dans les commentaires écrits, et (ii) la liste des activités d'appui qui pourraient être reportées depuis l'exercice biennal actuel. En outre, le Secrétariat du CSA préparera une version annotée du plan de travail PTPA.